

RENTÉE 2018

GUIDE PRATIQUE

LA CARTE JEUNE RÉGION



GRATUITÉ DES MANUELS SCOLAIRES
& DES PREMIERS ÉQUIPEMENTS

À destination des établissements d'enseignement
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



SOMMAIRE

1	Carte Jeune Région	3
	1.1. Présentation	3
	1.2. La demande de la Carte Jeune Région	4
	1.3. Le référent d'établissement	5
2	Gratuité des manuels scolaires et des premiers équipements	6
	2.1. Présentation	6
	2.2. Les moyens humains	8
	2.3. Le référent « Gratuité »	8
	2.4. Déroulement de l'opération « Gratuité » : les phases	9



CARTE JEUNE RÉGION

PRÉSENTATION

À destination des jeunes lycéen.ne.s et apprenti.e.s de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, la Carte Jeune Région constitue un signe d'appartenance à la communauté éducative régionale. Elle regroupe sur un support unique, pérenne et évolutif :

Des aides

- › acquisition de livres de loisirs,
- › acquisition d'une licence sportive AS-UNSS,
- › acquisition d'un ordinateur individuel (IoRdi),
- › prêt des manuels scolaires,
- › fourniture du premier équipement pour les formations professionnelles,

- › à l'obtention du permis de conduire pour les apprenti.e.s,
- › au transport, à l'hébergement et à la restauration des apprenti.e.s,

Des services

- › accès à l'établissement,
- › accès à la restauration,
- › événements culturels et sportifs à des conditions préférentielles.

Elle est gratuite et rechargeable chaque année (sous réserve de validation des données d'inscription). Elle peut être utilisée pour la gestion des accès aux bâtiments et à la restauration scolaire.

LA CARTE JEUNE RÉGION EST OBLIGATOIRE POUR LES LYCÉEN.NE.S ET APPRENTI.E.S

Elle est le prérequis donnant l'accès aux aides de la Région, notamment à l'opération « Gratuité des manuels scolaires et des premiers équipements ».



LA DEMANDE DE CARTE JEUNE EST DÉSORMAIS POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE À PARTIR DU 4 JUIN 2018.

Toutefois, les jeunes doivent demander leur carte entre juin et mi-juillet pour assurer la bonne distribution des manuels et des premiers équipements.

La Carte Jeune Région est à conserver tout au long de la formation : à chaque rentrée la nouvelle formation est validée et les nouvelles aides attribuées. Les informations personnelles (contact, revenus du foyer...) peuvent être actualisées en se connectant à son espace jeune personnel.

LA DEMANDE DE LA CARTE JEUNE RÉGION

La demande de la Carte Jeune Région s'effectue en 3 étapes :

Étape 1

Le jeune se connecte sur le site Jeune de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée (www.cartejeune.laregion.fr) et procède à la demande en ligne, démarche simple et rapide : nom, prénom, date de naissance, photo, lycée ou CFA et formation. Désormais, le contrôle de la photo et des pièces justificatives est automatisé et se fait en temps réel (NOUVEAUTÉ).

Étape 2

La demande est validée après les deux actions suivantes, indépendantes l'une de l'autre :

› Les données d'inscription sont validées par l'établissement (nom, prénom et formation), soit de façon automatique pour les lycées relevant de l'Éducation Nationale (NOUVEAUTÉ), soit de façon manuelle pour tous les autres établissements. Pour ces derniers, la validation par lot est possible.

› Le prestataire de service valide la demande en ligne.

Étape 3

Le prestataire de service envoie la carte au domicile du jeune.

UN ESPACE WEB EST DÉDIÉ AUX ACTIONS DES ÉTABLISSEMENTS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CARTE JEUNE RÉGION. CET ESPACE PERMET DE :

VALIDER LA FORMATION

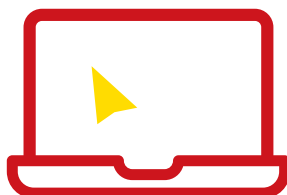
et l'inscription du jeune dans l'établissement,

RENOUVELER SES DROITS

pour une nouvelle année scolaire en procédant aux montées pédagogiques

SUIVRE LES VALIDATIONS

et éditer les listes



RÉALISER DES RECHERCHES

ou modifications,

BÉNÉFICIER,

le cas échéant de cartes d'accès pour les bâtiments et la restauration

La validation de l'établissement, pour les établissements ne relevant pas de l'Éducation Nationale, déclenche les aides et services portés par la carte. **Sans cette action, la Carte Jeune n'est pas produite.**

Un guide d'utilisation est disponible au sein de l'espace établissement pour vous aider dans vos démarches. Une assistance téléphonique est accessible : 05 32 30 00 40.

LE RÉFÉRENT D'ÉTABLISSEMENT

Un référent Carte Jeune Région est désigné par l'établissement via son espace dès le 4 juin 2018. Ce référent a un rôle majeur dans la gestion du dispositif Carte Jeune Région.

Il est l'interlocuteur privilégié de la Région. Dans les établissements ne relevant pas de l'Education Nationale, il procède aux validations des premières demandes en vérifiant l'exactitude des données scolaires renseignées par le jeune (nom, prénom et formation) et au

renouvellement des droits par la montée pédagogique des jeunes poursuivant leur formation dans leur établissement à l'occasion d'une nouvelle année scolaire.

Par ailleurs, le référent peut suivre l'avancée des dossiers, éditer des listings d'élèves, commander des cartes d'accès pour l'établissement...

ACCÈS RESTAURATION ET BÂTIMENTS

Envoyer une demande à la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse : **actions-educatives.jeunesse@laregion.fr** pour étude.

Si votre établissement bénéficie déjà de l'accès restauration et/ou bâtiments via la Carte Jeune Région, les cartes d'accès de secours ou pour les commensaux seront envoyées avant la rentrée scolaire. Vous avez toujours la possibilité d'en demander via l'espace établissement.



GRATUITÉ DES MANUELS SCOLAIRES ET DES PREMIERS ÉQUIPEMENTS

PRÉSENTATION

L'opération « Gratuité des manuels scolaires et des premiers équipements » est destinée à aider les lycéen.ne.s et leurs familles en finançant l'achat des supports pédagogiques indispensables à l'enseignement. Cette opération consiste en :

Pour l'enseignement général et technologique

Le prêt des manuels scolaires nécessaires aux enseignements obligatoires et de certaines options. Les options prises en compte

au titre de l'opération sont : PFEG (principes fondamentaux de l'économie et la gestion) et SES (sciences économiques et sociales) en

seconde, langues régionales (occitan et catalan) ainsi que les langues anciennes (latin et grec).

Pour l'enseignement professionnel

› La fourniture des équipements (outillage et/ou vêtements selon les formations),
› Le prêt des manuels dispensant les matières d'enseignement général uniquement,

› La fourniture des consommables (supports principaux de cours) des disciplines professionnelles pour les sections dont l'enseignement ne prévoit pas l'utilisation d'équipements (sections

tertiaires) et pour lesquelles il n'existe pas de manuels scolaires.

LE PRÊT DES MANUELS SCOLAIRES NÉCESSAIRES À L'APPRENTISSAGE D'UNE TROISIÈME LANGUE est réservé aux élèves inscrits en filière littéraire



LES CONSOMMABLES SONT DES OUVRAGES SUR LESQUELS L'ÉLÈVE PEUT ÊTRE AMENÉ À ÉCRIRE. Il s'agit d'un ouvrage composé d'un cours suivi d'exercices. Ce n'est en aucun cas un cahier d'exercice ou un support de TD.

LES CONSOMMABLES NE SONT PAS PRIS EN CHARGE AU TITRE DE L'OPÉRATION, EN DEHORS DU CAS CI-DESSUS ÉNONCÉ.

Les consommables qui dispensent plusieurs niveaux (1^{ère} et terminale) ne seront pas renouvelés.

La liste des filières et enseignements ouvrant droit à la fourniture de consommables est indiquée ci-après.

Toute demande particulière relative aux manuels, consommables ou premiers équipements doit faire l'objet d'une demande écrite et motivée adressée à la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse.

Liste des filières et enseignements ouvrant droit à la fourniture de consommables

FILIÈRES CONCERNÉES	MATIÈRES CONCERNÉES
<p>1CAP2 Employé de commerce multi-spécialités</p> <p>1CAP2 Employé de vente</p> <p>Le programme couvre les deux années</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Economie / Droit ● Vendre C1.C2.C3.C4
<p>2nde Pro Technicien conseil en vente</p> <p>1^{ère} Pro Technicien conseil en vente</p> <p>Les consommables de 1^{ère} couvrent également la terminale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Vente ● Gestion ● Commerce
<p>2nde Pro Vente</p> <p>2nde Pro Commerce</p> <p>2nde Pro A.R.C.U.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Accueil / Prospection ● Relation aux usagers ● Communication
<p>1^{ère} Pro Vente</p> <p>1^{ère} Pro Commerce</p> <p>1^{ère} Pro A.R.C.U</p> <p>Les consommables de 1^{ère} couvrent également la terminale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Animer ● Vendre ● Gérer
<p>2nde Pro S.P.V.L.</p> <p>1^{ère} Pro S.P.V.L.</p> <p>Les consommables de 1^{ère} couvrent également la terminale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● S1 - S2 ● S3 - S4
<p>2nde Pro Gestion-Administration</p> <p>1^{ère} Pro Gestion-Administration</p> <p>Les consommables de 1^{ère} couvrent également la terminale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Gestion administrative ● Relation avec tiers ● Productivité
<p>Tle STMG option S.I.G. (uniquement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Système d'information de gestion

LES MOYENS HUMAINS

Garantir le bon déroulement de l'opération « Gratuité des manuels scolaires et des premiers équipements » nécessite le déploiement de moyens humains importants, c'est dans cet objectif que la Région recrute sur l'ensemble du territoire des :

Correspondants locaux

Présents du 27 mars au 2 décembre 2018, ils seront chargés d'assurer une liaison permanente entre les services de la Région et les correspondants opérationnels des établissements durant la totalité de l'opération.

Correspondants d'établissement

Présents dans les établissements du 5 juin au 13 juillet 2018, selon un planning défini par la Région, puis du 23 août au 28 septembre. Ils seront chargés d'organiser la restitution, la constitution et l'inventaire du stock ainsi que la distribution. Ils interviendront conjointement sur les lycées publics et privés selon un découpage géographique approprié.

LE RÉFÉRENT « GRATUITÉ »

La réussite de ce projet à destination des jeunes nécessite le concours de chaque établissement. Sur le principe du référent Carte Jeune Région, désigné par l'établissement via son espace, il vous est demandé de bien vouloir communiquer aux correspondants locaux le nom du référent de votre choix sur cette opération.

Ce référent a un rôle majeur dans la gestion de l'opération. Il est l'interlocuteur privilégié de la Région et notamment du correspondant local affecté sur votre secteur.

LE CONCOURS DE CHAQUE ÉTABLISSEMENT EST PRIMORDIAL, EN PREMIER LIEU DANS LA MISE À DISPOSITION DES AGENTS DE LA RÉGION DE :

UN LOCAL POUR ORGANISER LE DÉROULEMENT DES PHASES DE RESTITUTION, DE DISTRIBUTION ET DE STOCKAGE. Ce local doit être conservé tout au long de l'année pour doter d'éventuels élèves entrant en cours d'année (stock tampon),

DEUX ORDINATEURS CONNECTÉS AU RÉSEAU DE L'ÉTABLISSEMENT (dont un dédié à la demande de la Carte Jeune Région),



UN POSTE TÉLÉPHONIQUE

UNE IMPRIMANTE-SCANNER

DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION « GRATUITÉ » : LES PHASES

La mise en œuvre de l'opération se décompose en deux périodes distinctes.

PÉRIODE 1 - Recensement des besoins dans les établissements et restitution des manuels scolaires

RECENSEMENT DES BESOINS DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Le recensement des besoins, tant en manuels scolaires, en consommables qu'en équipements, se fait via le progiciel AGILE.

Pour les manuels scolaires, une session de mise à jour des quantités pour les manuels inchangés des classes de 2^{nde}, 1^{ère} et terminale sera ouverte en mai. Les lignes de cette session sont établies à partir des références distribuées aux élèves lors de la rentrée scolaire 2017.

Pour les consommables éligibles, une session de saisie des références et des quantités souhaitées sera ouverte en mai. Lors de cette session, seules les filières et les disciplines ouvrant droit aux consommables seront accessibles.

Cette session permettra également la saisie des nouvelles références de manuels scolaires, dits « nouveautés ».

Pour les premiers équipements, une session indiquant les droits ouverts en équipements pour la rentrée 2018 sera ouverte en mai. **Les modifications doivent impérativement être signalées par mail au correspondant local avant fin mai.**

RESTITUTION DES MANUELS SCOLAIRES

La phase de restitution concerne les manuels scolaires en circulation dans les établissements. Cette phase est essentielle. Elle permet de constituer le stock propre à chaque établissement dont l'écart avec la remontée des besoins déclenche l'émission de commandes de réassort.

La phase de restitution se déroulera du **4 juin au 13 juillet 2018** (sauf pour les élèves inscrits en filières professionnelles qui partent en stage mi-avril). La restitution de leurs manuels scolaires sera assurée par les correspondants locaux). Les plages horaires de présence des correspondants d'établissement vous seront présentées par les correspondants locaux dès leur prise de fonction.

LES ÉTABLISSEMENTS PEUVENT SEULEMENT MODIFIER PUIS VALIDER LES QUANTITÉS INSCRITES SUR LE LOGICIEL

VOUS SEREZ TENUS INFORMÉS DES DATES D'OUVERTURE DES SESSIONS DU LOGICIEL AGILE ULTÉRIEUREMENT PAR LE CORRESPONDANT LOCAL DE VOTRE SECTEUR.

Une fois les demandes consolidées et validées, l'établissement peut consulter les droits définitifs prévus pour la rentrée 2018 :

DE FIN JUIN À FIN SEPTEMBRE

La qualité de la phase de restitution est absolument indispensable à la bonne réussite de l'opération.

En tout état de cause, un élève qui n'aurait pas restitué ses manuels ne pourra se voir doter à la rentrée suivante.

PÉRIODE 2 - Livraison et distribution dans les établissements

LIVRAISON

La phase de livraison des équipements ainsi que celle des manuels issus d'un éventuel réassortiment se déroulent à partir du **jeudi 23 août 2018** dans vos établissements.

DISTRIBUTION

La phase de distribution pourra débuter à partir du **3 septembre 2018**.

Les plages horaires de présence des correspondants d'établissements vous seront présentées par les correspondants locaux.



CONTACTS UTILES

www.cartejeune.laregion.fr

Tél. : 05 32 30 00 40

Nouveauté

> **Carte Jeune Région**,
l'application mobile
à télécharger
(disponible dès septembre)

#MaCarteJeune

HÔTEL DE RÉGION

Toulouse

22, bd du Maréchal Juin
31406 Toulouse
cedex 9
05 61 33 50 50

Montpellier

201, av. de la Pompignane
34064 Montpellier
cedex 2
04 67 22 80 00

 @occitanie | laregion.fr



La Carte Jeune Région est cofinancée par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage avec le Fonds européen de développement régional.



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée